



Ghielmini Krayenbühl Paola, Marmier Bruno

Rénovation du pont de la route de la Fonderie, à Fribourg : retard sur le calendrier

Cosignataires : -

Date de dépôt : 28.08.17

DAEC

Dépôt

En mars 2016, le Conseil d'Etat mettait à l'enquête publique les travaux de rénovation totale du pont enjambant les voies CFF à la route de la Fonderie, à Fribourg. Dans la foulée, il indiquait au journal *"La Liberté"* son intention de lancer la procédure d'appel d'offres pour la fin de l'année 2016 et de solliciter les crédits nécessaires au Grand Conseil avant l'été 2017, l'objectif étant de démarrer les travaux à l'automne 2017.

Il convient de rappeler que cette rénovation est un élément essentiel de l'optimisation des transports publics dans le Grand Fribourg. Elle permettra notamment aux bus articulés de circuler sur le pont de la route de la Fonderie, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. L'agglomération de Fribourg est en attente de cette rénovation pour pouvoir réorganiser les lignes de bus urbaines et assurer une meilleure couverture du territoire, avec à la clé un renforcement de l'attractivité des transports publics et du centre cantonal.

Ce principe de réorganisation des lignes de bus a été validé par le Conseil d'Etat lors de l'approbation du Plan d'agglomération de 2^e génération (PA2) en 2012 et par celle du plan de 3^e génération (PA3) en 2016.

Pour que les mesures prévues par les plans d'agglomération PA2 et PA3 déploient leurs effets positifs sur la mobilité du centre cantonal, la participation active du canton est indispensable.

Questions :

1. L'appel d'offres pour les travaux de rénovation du pont de la route de la Fonderie a-t-il été réalisé ? Si non, quelles sont les raisons de ce retard ?
2. Quand le Conseil d'Etat compte-t-il présenter un message au Grand Conseil ?
3. Quand le Conseil d'Etat a-t-il l'intention de commencer les travaux ?
4. Les modifications importantes de l'horaire des transports publics ont lieu tous les deux ans. L'ouvrage sera-t-il prêt pour le nouvel horaire 2020-21 qui doit entrer en vigueur en décembre 2019 ?

—